

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HORNER—LES VAINQUEURS DE LA PARTIE DE BALLE ANNUELLE SUR LA COLLINE

[Traduction]

**M. J. H. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, je voudrais, et on pourrait dire que je pose la question de privilège, annoncer à la Chambre et à vous-même que la partie de balle annuelle disputée hier soir entre l'équipe des députés et celle du personnel de sécurité a été remportée de justesse par notre équipe, par un pointage de 21 à 20. Une augmentation de traitement permettrait peut-être au service de sécurité de recruter de meilleurs joueurs.

**Des voix:** Bravo!

## AFFAIRES COURANTES

### AGRICULTURE

**M. Bruce S. Beer (Peel-Dufferin-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent de l'Agriculture.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

\* \* \*

### LES PÊCHES

L'EXPOSÉ DE LA POSITION DU CANADA À LA RÉUNION DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE DU NORD-OUEST

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches):** Monsieur l'Orateur, je voudrais expliquer brièvement à la Chambre la position que prendra le Canada à la 22<sup>e</sup> réunion annuelle de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest qui s'ouvre à Washington aujourd'hui.

Cette position comporte deux orientations fondamentales: la conservation et une préférence spéciale pour l'État côtier. C'est à la conservation qu'on attache le plus d'importance. La plupart des espèces qu'on pêche traditionnellement dans le Nord-Ouest de l'Atlantique sont surpêchées ou presque, ce qui entraîne une réduction du poisson disponible pour nos pêcheurs côtiers. C'est pourquoi le Canada demande instamment une réduction de la pêche en haute mer par toutes les nations et une allocation spéciale, en faveur du Canada, afin d'améliorer le revenu des pêcheurs côtiers dans les Maritimes, à Terre-Neuve, au Labrador et au Québec.

Notre position s'appuie sur des principes scientifiques solides. Il faudrait assurer une gestion distincte de chaque espèce. Il faudrait demander à un groupe de scientifiques considérés comme spécialistes dans leur domaine d'en déterminer l'importance chaque année. Ces experts internationaux feront l'évaluation du rendement possible pour chaque espèce, soit la prise globale que l'on peut permettre aux pêcheurs des 15 nations qui exercent leur activité dans le Nord de l'Atlantique sans nuire au retour des ressources à un état sain.

Des contingents particuliers peuvent être établis pour chaque pays. Comme le Canada est un pays côtier il recevra une allocation spéciale. Celle-ci figurera dans le total que touchera le Canada afin de protéger les pêcheurs des eaux côtières.

[M. l'Orateur.]

Nous proposons que le contingent global ou que la totalité du rendement tolérable de chaque espèce se répartisse ainsi qu'il suit: à chaque pays, 40 p. 100 de ses prises des trois dernières années; 40 p. 100 de ses prises des dix années précédentes; 10 p. 100 de plus aux pays côtiers et 10 p. 100 pour les imprévus.

Je peux m'expliquer autrement, monsieur l'Orateur. Le chiffre estimatif de tout le rendement tolérable sera réduit de 10 p. 100 afin d'éviter de la part des membres de la commission des erreurs de calcul du nombre global des prises. Un autre 10 p. 100 sera accordé au titre du traitement de faveur accordé aux états côtiers, au Canada surtout. Les autres 80 p. 100 seront répartis entre 15 pays, dont le Canada, en fonction des prises récentes.

Comme le Canada a pêché la moitié de la prise globale de poissons de fond au large de notre côte orientale, on nous attribuera en 1973 plus de 50 p. 100 du rendement estimatif constant de morue, de saumon mâle et de poissons plats.

Si nous pouvons faire agréer cette façon de voir, cette formule, cette disposition pratique à l'égard d'une direction responsable de l'exploitation des pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique par les autres membres de la CIPAN, nous aurons fait un grand pas vers la stabilisation de la pêche commerciale sur la côte orientale du Canada. Nous aurons remplacé le chaos par l'ordre. Nous aurons transformé la Commission internationale sur les pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique, qui s'adonne aux études théoriques et savantes, en une administration de gestion des pêches.

Nous aurons aussi montré l'exemple au reste du monde. Peu de commissions internationales jouissent de quelque autorité sur l'activité de chacun des pays qui pêchent dans les eaux internationales. En armant CIPAN de cette manière, le Canada aura ainsi posé les fondements d'une gestion saine des ressources vivantes de la mer, qui, par rapport à d'autres régions de pêche du monde, est un besoin qui se fait pourtant sentir depuis longtemps.

Un mot pour terminer, monsieur l'Orateur, au sujet du saumon. Nous sommes inflexibles sur ce point. Les pays qui s'occupent de leurs propres rivières, où peut frayer le saumon de l'Atlantique, doivent avoir le droit exclusif de pêcher ces poissons. Les pays comme le Danemark, dont les rivières et cours d'eau produisent peu de saumon, n'ont pas le droit de pêcher le saumon en haute mer. Notre équipe négociatrice à la CIPAN réclamera que les autres pays cessent immédiatement les pêches de saumon de l'Atlantique au large de l'Ouest du Groënland.

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons écouté avec intérêt le ministre énoncer sa politique au sujet des propositions qui seront présentées à la réunion annuelle de la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest. La menace qui pèse sur le saumon de l'Atlantique en tant qu'espèce commerciale doit être envisagée dans le contexte global de l'épuisement de nos ressources marines du fait de pêches excessives, tout particulièrement par les flottes de pêche des pays étrangers qui exploitent nos côtes, et de l'inaction de la CIPAN à cet égard. La mer est la source principale de protéines de la planète et tout ce qui menace l'existence de cette source naturelle devrait susciter l'intérêt général.